

toutes d'une base de connaissance de type AtoZ ; 74 % utilisent un résolveur de lien ; 68 % proposent un service d'accès distant ; 25 % sont équipées d'un ERM.

Pour les services en ligne et autres systèmes, 32 % des établissements disposent d'un outil de statistiques ; 47 % utilisent un moteur de recherche fédérée ; 21 % ont un outil de découverte ; 42 % ont un service de renseignement en ligne ; 47 % proposent une bibliothèque numérique et un système d'archives ouvertes.

## EN CONCLUSION

Cette enquête a permis de dresser un premier tableau des coûts actuels et annuels d'informatisation des établissements mem-

bres du comité technique. Elle donne des indications générales utiles pour définir le modèle économique du SGB mutualisé. Elle apporte une vision précise des coûts logiciels (ou services), matériels et personnels en fonction de la taille des établissements. Cependant, elle présente aussi un certain nombre de limites. Un gros effort a été réalisé par les établissements pour prendre en compte tous les coûts et pour répondre sur tous les points, mais il a parfois été difficile, compte tenu des délais, de retrouver les chiffres concernant une informatisation assez ancienne. Les coûts de maintenance matériels, les coûts de sauvegarde et de réseau ont été certainement sous-estimés car, bien souvent à la charge

des services informatiques des universités, ils étaient très difficiles à évaluer. Par ailleurs, l'enquête n'a concerné que les membres du comité technique et ne saurait donc refléter fidèlement l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises. Enfin, la couverture fonctionnelle du futur SGBM ne sera sans doute pas identique, au moins dans un premier temps, à celle de tous les systèmes d'information actuellement déployés dans les établissements.

**SOPHIE DEMANGE**

Membre du comité technique SGBM  
Université de Lille 3  
sophie.demange@univ-lille3.fr

## ● ● ● MUTUALISATION ET INTEROPÉRABILITÉ : L'EXPÉRIENCE ET LES ORIENTATIONS DE L'AMUE

*« L'AMUE assurera une coopération étroite avec les acteurs du numérique afin de faciliter la diffusion des usages du numérique pour la formation et la recherche ». Inscrit à notre contrat quinquennal de développement avec le ministère, l'engagement de l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) auprès d'un partenaire tel que l'ABES est sans équivoque. Mais concrètement, que peut apporter l'Agence dans ce projet de construction de système de gestion de bibliothèque (SGB) mutualisé ?*

### **Le M de l'AMUE, c'est la mutualisation !**

Notre agence n'en est pas à ses débuts en termes de projet mutualisé. Sifac, notre logiciel de gestion financière, en est l'exemple le plus marquant. Son chef de projet, Thierry Dupont-Naem, nous éclaire sur les fondements d'un système d'information (SI) mutualisé : « Notre force est de pouvoir identifier parmi nos adhérents, les ressources-clés permettant de construire des solutions. Ce fonctionnement permet la mise en œuvre d'une souche (Core Model) qui correspond aux besoins de la communauté avec, si nécessaire, l'identification de points de personnalisation. L'approche mutualisée offre ainsi un produit unique paramétrable en fonction des diversités organi-

*sationnelles et fonctionnelles des adhérents. Et forcément, la mutualisation, telle que définie ici, est aussi synonyme de diminution des coûts, tant sur la construction, le déploiement que sur la maintenance de la solution ».*

Sifac est notre exemple le plus opérant du fait de son utilisation massive au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il n'en reste pas moins que l'ensemble de l'offre AMUE est par essence mutualisée car construite en étroite collaboration avec ses adhérents, de la phase de rédaction du cahier des charges à la mise en production en version pilote.

### **L'urbanisation, la priorité 2013**

L'offre SI de l'AMUE a progressé, au cours des dernières années, dans sa capacité à offrir un système plus ouvert, mieux intégré et plus facilement interopérable au sein du système d'information de l'établissement. La fourniture d'un catalogue de services (web services) en est un exemple.

Toutefois, l'AMUE souhaite proposer un modèle d'intégration industriel capable d'assurer la maîtrise des informations de références largement partagées au sein du système d'information, ainsi que l'administration des flux inter-applicatifs. C'est tout le sens du projet Prisme, le référentiel de données partagées pour

l'optimisation des systèmes d'information. Disponible en 2014, ce dispositif sera au cœur du SI de l'établissement. L'interopérabilité du SGB avec le système d'information des établissements s'appuiera, en toute logique, sur Prisme.

### **L'ingénierie des marchés publics, notre métier**

Construire une solution SI, qu'elle soit ou non mutualisée, passe par des étapes incontournables qui, à l'AMUE, sont entièrement prises en charge par les équipes internes : le *benchmark*, l'élaboration du cahier des charges, la publication des marchés, le choix de l'éditeur et de l'intégrateur, la construction de la solution avec des établissements partenaires, puis son déploiement. L'AMUE définit également le cadre d'intervention de chacune de ces parties prenantes, à savoir son action et celle des prestataires au service des adhérents, comme, par exemple, les actions d'assistance, de maintenance et de correction de la solution déployée. L'AMUE, en accord avec les orientations qu'elle s'est fixées, partagera son expérience avec l'ABES.

**ALAIN PHILIPONA**

Chef de projet, chargé de mission AMUE  
projet ABES/SGBM  
alain.philipona@amue.fr